



Annulation et remboursement de la soirée du reveillon

Par **fabrice**, le **30/12/2011** à **10:01**

Bonjour,
j'ai acheté auprès d'un comité des fêtes une prestation pour le reveillon 2011/2012 comprenant un repas dansant d'une valeur de 55 €. Pour raison professionnelle de dernière minute je ne pourrai y assister, quels sont mes droits en cas de refus de remboursement de cet organisme.
merci.